



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Chères citoyennes, chers citoyens de Baie-D'Urfé,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une élection municipale générale se tiendra le **dimanche 2 novembre 2025**.

Lors de ce scrutin, l'ensemble des postes suivants seront à pourvoir:

- ✓ 1 poste de maire
- ✓ 6 postes de conseillers

À titre de présidente d'élection, il est de mon devoir d'assurer le bon déroulement de cette importante démarche démocratique.

Je vous invite à consulter attentivement l'information contenue dans la présente brochure. Vous y trouverez les renseignements essentiels concernant la mise en candidature, la période électorale, le vote par anticipation et le scrutin.

Des informations additionnelles sont également disponibles et mises à jour régulièrement sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante: baie-durfe.qc.ca > [Vie démocratique](#) > [Élection municipale 2025](#).

Votre participation est précieuse. Je vous encourage à vous informer, à poser votre candidature si vous le souhaitez et, surtout, à exercer votre droit de vote.

Marie-Hélène Brunet, Présidente d'élection

⚠ DATES IMPORTANTES

- **Période pour produire une déclaration de candidature :** Entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, jusqu'à 16 h 30
- **Jour de vote par anticipation :** Le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h
- **Jour du scrutin :** Le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

MISE EN CANDIDATURE

Toute personne est éligible à un poste de membre du conseil municipal si elle a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Baie-D'Urfé et réside sur le territoire de la Ville de Baie-D'Urfé au moment du dépôt de sa candidature.

Veillez noter que certaines causes d'inéligibilité sont prévues par la loi.

Toute personne souhaitant poser sa candidature au poste de maire ou à un poste de conseiller doit produire une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection, entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025.

Les heures d'ouverture du bureau de la présidente d'élection seront précisées dans l'avis public d'élection. **Exceptionnellement, le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Web de la Ville: baie-durfe.qc.ca > [Vie démocratique](#) > [Élection municipale 2025](#) > [Candidats](#).

POUVEZ-VOUS VOTER?

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes le jour de l'élection:

- ✓ Avoir la citoyenneté canadienne
- ✓ Ne pas avoir perdu vos droits électoraux
- ✓ Avoir 18 ans ou plus
- ✓ Être inscrit sur la liste électorale
- ✓ Être domicilié à Baie-D'Urfé et habiter au Québec depuis au moins 6 mois ou être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville depuis au moins 45 jours

ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Il est de votre responsabilité de vérifier que votre nom soit inscrit sur la liste électorale et que les renseignements vous concernant soient exacts.

⚠ IMPORTANT

Les jours de vote, vous ne pourrez pas vous inscrire ni faire faire de changement d'adresse.

La liste électorale peut être consultée à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé au 20410, chemin Lakeshore, pendant les heures d'ouverture du bureau, à compter du vendredi 3 octobre 2025.

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER POUR VOTER?

Vous devez avoir l'une de ces pièces d'identité en main:

- Permis de conduire du Québec
- Carte d'assurance maladie du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

VOTRE NOM N'EST PAS INSCRIT OU VOUS REMARQUEZ UNE ERREUR?

Vous devez vous présenter au bureau de la commission de révision (électeurs domiciliés uniquement), pour faire une demande d'inscription, de radiation ou de correction. Un parent, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, vous devez présenter 2 documents qui contiennent:

- ✓ Votre nom et votre date de naissance
Ex.: passeport, certificat de naissance, carte d'assurance maladie, etc.
- ✓ Votre nom et l'adresse de votre domicile actuel
Ex.: permis de conduire, facture de téléphone ou d'électricité, carte étudiante, etc.

📍 **Endroit de la commission de révision :** Hôtel de ville, 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, Québec, H9X 1P7

📅 **Jours et heures :** Mardi – 14 octobre 2025 de 17h à 20h
Jeudi – 16 octobre 2025 de 13h à 17h

BESOIN D'ASSISTANCE?

Les lieux de vote sont accessibles à toutes et à tous. Le personnel électoral sur place est disponible pour vous accompagner tout au long du processus de vote.

Vous pouvez également demander la trousse d'accessibilité, qui contient divers outils conçus pour faciliter votre expérience.

De plus, une personne de votre choix peut vous accompagner, que ce soit un proche ou, par exemple, une interprète.



ÉLECTION MUNICIPALE 2025

Le guide de l'électrice et de l'électeur

Ce que vous devez savoir pour voter!



Baie-D'Urfé

baie-durfe.qc.ca



BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

📍 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, Québec H9X 1P7

✉ election@baie-durfe.qc.ca

☎ 514 457-4135

🌐 baie-durfe.qc.ca